

S É N A T

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1984.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale.

Par M. Maurice BLIN,

*Sénateur,
Rapporteur général*

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 46

Défense

ESSENCES

Rapporteur spécial: M. Michel MANET.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnelous, *Président* ; Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Jean Cluzel, *vice présidents* ; Modeste Legouez, Yves Durand, Louis Perrein, Camille Vallin, *secrétaires* ; Maurice Blin, *Rapporteur général* ; MM. René Ballayer, Stéphane Bonduel, Jean Chamant, Pierre Croze, Gérard Dellau, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosse, Jean-François-Poncet, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Fernand Lefort, Georges Lombard, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Michel Maurice-Bokanowski, Josy Moinet, René Monory, Jacques Mossion, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Christian Ponclet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Maurice Schumann, Henri Torre, André-Georges Voisin.

Voir les numéros :
Assemblée nationale (7^e législ.) : 2347 et annexes, 2365 (annexe n° 45), 2368 (tome II) et in-8° 683
Sénat : 68 (1984-1985).

SOMMAIRE

	Pages
PREMIÈRE PARTIE	
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	7
DEUXIÈME PARTIE	
ANALYSE DES RECETTES ET DES DÉPENSES	9
Chapitre premier	
Recettes et dépenses d'exploitation	11
Chapitre II	
Recettes et dépenses d'investissement	19
Chapitre III	
Commentaires et remarques	23
CONCLUSION	25
EXAMEN EN COMMISSION	27
Annexe n° 1	
Evolution des crédits par grandes masses de 1984 à 1985	29
Annexe n° 2	
Répartition par clients des cessions de carburants et d'ingrédients	31
Annexe n° 3	
Comparaison des tarifs prévisionnels 1984 et du prix moyen constaté au 1^{er} août 1984. Prix prévisionnels 1985	33
Annexe n° 4	
Personnels du Service des essences des armées	35

Mesdames, Messieurs,

La présentation générale du budget annexe des Essences sera suivie d'une analyse des recettes et des dépenses du service, complétée par quelques commentaires ou remarques.

PREMIÈRE PARTIE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'activité du Service des Essences des Armées (S.E.A.) est retracée dans le budget annexe qui fait l'objet du présent rapport.

Le S.E.A. présente ainsi la caractéristique de posséder une autonomie non seulement organique et fonctionnelle mais également budgétaire. Ce régime budgétaire spécifique, doit toutefois disparaître en 1986 ; nous commenterons bien entendu cette disparition, que nous tenions, cependant, à signaler d'emblée.

Placé sous l'autorité du chef d'état-major des Armées, le S.E.A. emploie 2 271 personnes dont 442 militaires et 1 829 civils soit environ 0,3 % des effectifs de la Défense.

Son « chiffre d'affaires » atteint, cependant, près de 5 milliards de francs, soit 3,3 % du budget « hors pensions » et 6,3 % du titre III.

L'importance de ce chiffre s'explique par la mission du service qui est d'assurer l'approvisionnement des armées en carburants. Il dispose d'un monopole pour l'approvisionnement, le stockage et la distribution des carburants pour les matériels terrestres (environ 210 000 mètres cubes par an) et aériens (environ 900 000 mètres cubes par an). La Direction Centrale du Commissariat de la Marine (D.C.C.M.) approvisionne la flotte en combustibles de navigation (environ 240 000 tonnes pour l'activité de la flotte proprement dite).

Par grandes catégories de dépenses et de recettes le budget annexe des Essences se décompose comme suit :

(En pourcentage)

	1983	1984	1985
Exploitation.....	98,26	97,6	97,4
Investissements.....	1,74	2,4	2,6
	100	100	100

On rappellera que les structures budgétaires ont été modifiées en 1984. Tous les fonds hors budget dont était assorti le budget annexe — fonds des approvisionnements généraux, fonds d'amortissement et fonds de réserve — sont réintégrés budgétairement (le fonds des approvisionnements généraux avait été supprimé le 1^{er} janvier 1982, les deux autres fonds l'ont été au 1^{er} janvier 1984).

Cette réforme vise à une plus grande souplesse dans le fonctionnement du service qui n'est plus tributaire de la dotation des fonds hors budget et échappe ainsi aux risques de rigidité et de blocage du système précédent. Elle va dans le sens des remarques précédemment formulées par votre Rapporteur.

La modification des structures budgétaires résulte également de l'adoption depuis le 1^{er} janvier 1984 de nouvelles structures comptables conformes au nouveau plan comptable général approuvé par arrêté du 27 avril 1982. Les comptes de gestion de la nouvelle comptabilité sont donc mis en concordance avec les comptes budgétaires.

Les cessions aux parties prenantes — qui représentent les produits d'exploitation — sont facturées à un « prix de cession » établi par la Direction centrale des essences et comportant trois éléments :

- le prix d'achat, répercuté intégralement dans le tarif ;
- les droits et taxes de douanes, répercutés également intégralement ;
- la marge d'exploitation, calculée pour couvrir les frais de fonctionnement, d'études et d'investissements du S.E.A.

Les cessions aux forces françaises en Allemagne ne comportent pas de droits et taxes ; il en est de même, en vertu d'accords internationaux de réciprocité, pour les cessions consenties aux armées alliées venant stationner en France.

Les prix de cession sont regroupés dans des « tarifs prévisionnels » qui servent à établir le budget général et qui permettent d'évaluer le montant des dotations à inscrire aux chapitres concernés des parties prenantes, dites « cessionnaires » et dans des « tarifs de cession » proprement dits, périodiquement ajustés en fonction de l'évolution des composantes du prix de cession.

On signale, enfin, que le S.E.A. ne sera pas affecté en 1985 par la déflation des effectifs prévue par la loi de programmation militaire mais que la réorganisation de l'armée de terre entraîne, bien évidemment, une adaptation du service qui devra continuer à assurer au mieux sa fonction de soutien. A ce point de vue, les mesures envisagées pour soutenir la F.A.R. font l'objet de commentaires particuliers dans la suite du présent rapport.

DEUXIÈME PARTIE

ANALYSE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

L'évolution par grandes masses des recettes et des dépenses du service est fournie par le tableau annexe n° 1, que l'on résume ci-dessous :

	1984	1985	Pourcentage d'augmentation
<i>Recettes</i>			
Exploitation	4 876,5	4 857,8	— 0,38
Investissements	120,3	130,1	+ 8,14
Total recettes et dépenses	4 996,8	4 987,9	— 0,18
<i>Dépenses</i>			
Exploitation	4 876,5	4 857,8	— 0,38
Investissements	120,3	130,1	+ 8,14

On constate que recettes et dépenses sont exactement équilibrées, ce qui est la règle des budgets annexes, et que cet équilibre existe également au niveau de l'exploitation et de l'investissement.

Après un budget, celui de 1984, en stabilité de plus de 2 %, le projet de budget pour 1985 reste pratiquement stable (— 0,18 %) par rapport au précédent. Quelle est la conséquence de cette stabilité pour le service et pour les armées ?

Les considérations qui suivent touchant aux recettes et aux dépenses d'exploitation d'une part, d'investissement d'autre part, visent à apporter une réponse à cette question essentielle.

CHAPITRE PREMIER

RECETTES ET DÉPENSES D'EXPLOITATION

1. Les recettes

L'évolution des recettes, entre le budget de 1984 et celui de 1985 se présente comme suit :

(En millions de francs)

Chapitres	1984	1985	Variations	
70-01 Produits d'exploitation (cessions aux clients) ...	4 818,74	4 788,89	-- 29,85	-- 0,62
74-01 Subvention d'exploitation du budget général : achat, entretien et renouvellement des matériels extra-industriels	8,77	9,36	+ 0,59	+ 6,73
70-08 Produits accessoires : location de wagons, vente de produits ou de matériels divers	31	31	—	—
Total	4 858,51	4 829,25	-- 29,26	-- 0,60

a) Recettes d'exploitation.

L'essentiel des recettes est constitué par les cessions aux parties prenantes militaires, selon la ventilation donnée dans l'annexe n° 2.

Les recettes prévues diminuent globalement de 0,6 %. Cette diminution est la conséquence de la diminution en volume des prévisions de consommation des parties prenantes.

On donne ci-après la ventilation des cessions de 1983 à 1985.

ÉVOLUTION DES CESSIONS DE CARBURANTS

(m')

	Essences auto			Gasoil			Essences avion			Carburateurs		
	1983	Prévisions		1983	Prévisions		1983	Prévisions		1983	Prévisions	
		1984	1985		1984	1985		1984	1985		1984	1985
Terre	76 174	77 219 + 1,37 %	68 504 - 11,28 %	59 792	56 916 - 4,81 %	57 659 + 1,30 %	595	460 - 22,69 %	489 + 1,96 %	38 228	38 148 - 0,21 %	38 151 —
Air	8 798	10 815 + 22,93 %	9 819 - 9,21 %	22 743	10 076 - 55,70 %	10 355 + 2,77 %	10 582	9 000 - 14,95 %	7 793 - 13,41 %	763 310	712 845 - 6,61 %	689 920 - 3,22 %
Marine	3 916	3 310 - 15,47 %	2 800 - 15,41 %	1 821	850 - 53,32 %	740 - 12,94 %	4 459	2 700 - 39,45 %	1 000 - 62,96 %	104 466	93 500 - 10,50 %	92 500 - 1,07 %
Gendarmerie ...	33 603	34 240 + 1,90 %	32 980 - 3,86 %	3 748	3 740 + 0,21 %	3 493 - 6,60 %	146	165 + 13,01 %	161 - 2,42 %	2 170	1 849 - 14,79 %	2 076 + 12,27 %

Nota : Les pourcentages sont effectués pour l'année N par rapport à l'année N-1.

On constate sur ce tableau une tendance générale à la diminution des consommations sur la plupart des carburants.

La diminution la plus importante porte sur l'essence avion. Elle est due à la diminution du nombre d'appareils consommant ce type de carburant.

On peut noter également que la tendance à la diminution des consommations d'essence auto s'accompagne d'un accroissement de la consommation de gas-oil : c'est là une conséquence de la « diesélisation » du parc routier.

Pour l'armée de l'Air, des économies sont attendues d'une part de la remotorisation des C 135, qui doit s'échelonner de 1985 à 1988, d'autre part du retrait et de l'entrée en service de nouveaux appareils ; les économies attendues, à ce titre, en 1985, se montent à plus de 8 500 m³ de carburéacteur et 1 400 m³ d'essence avion.

Il convient maintenant d'examiner si les crédits inscrits dans le budget général, pour chaque armée, et qui assurent les recettes d'exploitation, permettront de financer la consommation prévue pour les différentes catégories de carburants.

De ce point de vue un élément d'appréciation se trouve dans le tableau donné en annexe 3 qui indique les tarifs prévisionnels pour 1984 et les rapproche du prix moyen au 1^{er} août 1984, et qui compare les tarifs prévisionnels pour 1984 et pour 1985.

On relève, en 1984, un écart négatif assez faible, pour l'essence auto (— 0,66 %) et le gas-oil (+ 2,75 %), et un écart positif pour le carburéacteur (— 0,44 %).

Pour 1985, les tarifs prévisionnels sont supérieurs à ceux de 1984 d'environ 10 % pour l'essence, d'environ 5 % pour le gas-oil et de 3,6 % pour le carburéacteur. Cette évolution s'explique en particulier, par un alourdissement de la fiscalité pétrolière (taxe intérieure sur les produits pétroliers dont la part dans le total des droits et taxes est beaucoup plus importante pour les carburants routiers que pour le carburéacteur) qui se répercute sur les prix de cession. Il est donc à prévoir, compte tenu de l'augmentation des tarifs et de l'amoindrissement des crédits, une situation assez tendue des crédits de carburants des Armées.

Le tableau ci-dessous récapitule les crédits transférés au S.E.A. et fait notamment apparaître les crédits que les trois armées et la Gendarmerie ont prévu de transférer en 1984 et 1985.

CRÉDITS TRANSFÉRÉS AU S.E.A. EN 1984 ET 1985

(En millions de francs)

Parties prenantes	Crédits transférés	
	1984	1985
Armée de Terre	732 885	732 118
Armée de l'Air	2 147 453	2 147 449
Marine	300 059	295 292
Gendarmerie	197 170	206 232
Fuel-oil domestique (Terre, Air, Marine, Gendarmerie)	729 568	729 568
Autres (comptes de commerce des directions centrales, autres ministères, cessions aux armées alliées, etc.)	711 601	678 237
Total	4 818 736	4 788 896

b) Recettes autres que les produits de cession.

Ces recettes proviennent :

— de la subvention d'exploitation reçue du budget de la Défense et destinée à l'achat et à l'entretien des matériels « extra-industriels » ; ce poste augmente de 6,73 % (9,3 millions de francs en 1985, 8,7 millions en 1984) ;

— des produits accessoires : vente de produits ou matériels divers, location de wagons ; la difficulté d'estimer ce poste, d'un montant assez minime par rapport aux produits de cession, mais cependant non négligeable, conduit en général le service, par prudence, à sous-estimer la recette réelle. En 1985, la recette estimée est de 31 millions de francs égale à celle de 1984 et le poste « produits exceptionnels », doté pour 1984, de 18 millions de francs, est évalué à 28 millions de francs en 1985.

2. Les dépenses d'exploitation

(En millions de francs)

Chapitres	Désignation	Budget 1984	Projet de budget 1985	Evolution par rapport à 1984	
				En valeur	En %
	Dépenses d'exploitation				
	<i>Première section</i>				
60-01	Achats de carburants, ingrédients, matériels et fournitures	4 301,3	4 246,3	— 55	— 1,28
60-03	Variation des stocks	—	—	—	—
61-01	Achats de sous-traitance et services extérieurs	47,6	47,8	+ 0,2	+ 0,42
61-02	Dépenses d'informatique	11,6	12,4	+ 0,8	+ 6,89
62-01	Autres services extérieurs	12,9	14,2	+ 1,3	+ 10,07
62-02	Transports de matériels et matières	70,8	71,3	+ 0,5	+ 0,71
62-03	Déplacements des personnels	7,6	9	+ 1,4	+ 18,42
63-01	Impôts et taxes	13,8	14,1	+ 0,3	+ 2,17
64-01 à 64-06	Dépenses de personnels, charges sociales comprises	294,2	316,3	+ 22,1	+ 7,51
64-07	Remboursement ou réimputation de dépenses de personnels	18,5	19,6	1,1	+ 5,94
67-01	Autres charges de gestion courante	8,3	8,3	—	—
68-01	Dotation aux amortissements	71,9	71,9	—	—
69-01	Excédents de recettes sur les dépenses affectées aux investissements	18,0	26,5	+ 8,5	+ 47,22
69-02	Excédents de recettes sur les dépenses non affectées	—	—	—	—
	<i>Totaux pour la première section</i>	4 876,5	4 857,7	— 18,8	— 0,39
	<i>A déduire :</i>				
	— Virement à la section des dépenses d'investissements, dotation aux amortissements	71,9	71,9	—	—
	— Excédents affectés aux investissements	18,0	26,5	+ 8,5	+ 47,22
	— Diminution des stocks constatée en fin de gestion	—	—	—	—
	<i>Net pour les dépenses d'exploitation</i>	4 786,6	4 759,3	— 27,3	— 0,57

a) Les achats de carburants, fuel et ingrédients.

La diminution de ce poste est le trait essentiel du projet de budget pour 1985.

Les achats sont placés entre divers fournisseurs ; le tableau ci-après montre la répartition prévue pour 1984 :

**RÉPARTITION DES GRANDS MARCHÉS
ENTRE LES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES POUR 1984 (prévisions)**

Quantité en m³

Sociétés	Essence auto		Gazole		Essence avion		Carburacteurs		Total carburants	Fuel oil domestique (FOD)		Total tous produits
	Qtés	%	Qtés	%	Qtés	%	Qtés	%	%	Qtés	%	%
Compagnie française de raffinage	37 600	34,24	51 100	47,80	16 100	72,85	357 300	39,31	40,26	48 900	22,83	37,52
Elf France	42 000	38,25	8 000	7,48	—	—	219 000	24,10	23,44	15 900	7,42	20,92
Société française des pétroles BP	15 700	14,30	27 800	26,01	6	27,15	197 000	21,67	21,48	10 800	5,04	18,89
Société Esso S.A.F.	5 400	4,9	20 000	18,71	—	—	60 000	6,60	7,44	24 600	11,49	8,08
Société Shell française	9 100	8,29	—	—	—	—	68 000	7,48	6,72	108 000	50,42	13,59
Société Mobil Oil française	—	—	—	—	—	—	7 600	0,84	0,66	6 000	2,80	1,00
Total	109 800	100,00	106 900	100,00	22 100	100,00	908 900	100,00	100,00	214 200	100,00	100,00

Le S.E.A. a pu en 1982 et 1983 maîtriser, de façon satisfaisante, ses prévisions de prix d'achat. Pour 1984, les tarifs moyens constatés au 1^{er} août (Cf. annexe 3) restaient assez proches des tarifs prévisionnels ; mais l'augmentation des droits et taxes pour les carburants routiers et le renchérissement du dollar pour les carburants aviation devraient provoquer un dépassement des tarifs prévisionnels.

La maîtrise des prévisions d'achat pour 1985, et partant des tarifs prévisionnels du S.E.A. suppose une évolution du coût du pétrole brut importé de nature à compenser l'estimation du coût du dollar pour 1985 à 7,80 F.

b) Les dépenses de personnels et de charges sociales.

Ces dépenses augmentent de 7,5 %.

Les effectifs budgétaires ne sont pas modifiés. Ils sont de 2 271 personnes dont 442 militaires (+ 3) et 1 829 civils (— 3) (Cf. annexe n° 5).

Les effectifs réalisés au 31 décembre 1984 sont inférieurs aux droits budgétaires tant pour le personnel militaire (— 27) que pour le personnel civil (— 92).

c) Dépenses diverses d'exploitation. Dotations aux amortissements.

Ces dépenses se répartissent comme suit :

Chapitres	Désignation	1984	1985	Variation	
				En valeur	En %
61-01	Achats de sous-traitance et services extérieurs	47,6	47,8	+ 0,2	+ 0,42
61-02	Dépenses d'informatique	11,6	12,4	+ 0,8	+ 6,89
62-01	Autres services extérieurs	12,9	14,2	+ 1,3	+ 10,07
62-02 et 62-03	Transports de matériels et déplacements de personnels	78,4	80,3	+ 1,9	+ 2,42
67-01	Autres charges de gestion courante	8,3	8,3	—	—
68-01	Dotations aux amortissements	71,9	71,9	—	—
69-01	Excédents de recettes sur les dépenses affectées aux investissements	18	26,5	+ 8,5	+ 47,22

Les dépenses d'informatique s'étaient sensiblement accrues en 1984 (+ 48,7 %). Les difficultés rencontrées dans la réalisation du nouveau système informatisé de traitement des informations conduisent en 1985 à freiner l'accroissement de ces dépenses.

Les amortissements sont portés au niveau du montant de l'amortissement comptable et un excédent de recettes sur les dépenses de 8,5 millions de francs est affecté aux investissements.

On constate, au total, un accroissement des dépenses de fonctionnement de près de 6 %, alors qu'en 1984 ces dépenses n'avaient pas augmenté et que le budget du service régressera globalement.

Il conviendrait donc d'être particulièrement attentif à l'évolution de ces dépenses qui pèsent sur la marge prélevée par le service sur le prix des carburants qu'il cède aux Armées.

CHAPITRE II

RECETTES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes.

En matière d'investissements, les ressources du service des essences sont assurées par virements provenant de la première section (dépenses d'exploitation) : dotation aux amortissements et excédents de recettes sur les dépenses affectées aux investissements, ainsi que par une contribution du budget de la Défense, pour les dépenses d'infrastructure et d'équipement extra-industriels.

L'évolution par chapitre du volume global de ces ressources est fournie par le tableau qui suit :

(En milliers de francs).

Chapitres	Désignation	Budget 1984	Projet de budget 1985	Evolution par rapport à 1984	
				En valeur	En pourcentage
	<i>Deuxième section :</i> Opérations en capital.				
79-03	Diminution de stocks (virement de la section exploitation).....	—	—	—	—
79-51	Amortissements (virement de la première section - dépenses d'exploitation).....	71,9	71,9	—	—
79-52	Excédents de recettes sur les dépenses affectées aux investissements (virement de la première section - dépenses d'exploitation).....	18,0	26,5	+ 8,5	+ 47,22
79-53	Contribution du budget de la Défense pour couvrir les dépenses d'infrastructure et d'équipement des installations extra-industrielles.....	30,4	31,7	+ 1,3	+ 4,28
	Total opérations en capital.....	120,3	130,1	+ 9,8	+ 8,15

On note qu'une somme de 8,5 millions de francs provenant des excédents de recettes sur les dépenses est affectée aux amortissements, et que la contribution du budget général pour couvrir les dépenses extra-industrielles passe de 30,4 à 31,7 millions de francs.

2. Les dépenses d'investissement.

L'évolution des crédits de paiement et des autorisations de programme est la suivante :

(En millions de francs.)

Chapitres	Autorisation de programme			Crédits de paiement		
	1984	1985	Différence	1984	1985	Différence
69-51 Etudes et recherches	11,2	1	- 10,2 (- 91,07 %)	9,9	10,2	+ 0,3 (+ 3,03 %)
69-52 Infrastructure et équipement des installations industrielles	86	101,5	+ 15,5 (+ 18,02 %)	80	88,2	+ 8,2 (+ 10,25 %)
69-53 Infrastructure et équipement des installations extra-industrielles	32	34,8	+ 2,8 (+ 8,75 %)	30,4	31,7	+ 1,3 (+ 4,28 %)
Total	129,2	137,3	+ 8,1 (+ 6,27 %)	120,2	130,1	+ 9,8 (+ 8,15 %)

On donne ci-après la nature et le coût des principaux investissements (autorisations de programme) prévus en 1985 qui sont surtout consacrés au renouvellement des matériels de transport, à l'aménagement des dépôts et à l'acquisition de matériels informatiques :

Millions de francs

Chapitre 69-51

1984 1985

— Etude de matériels nouveaux	0,15	0,25
— Etudes sur les carburants, huiles et ingrédients.....	0,85	0,75
— Etudes d'informatique.....	10,20	0

Chapitre 69-52

Entretien renouvellement

— Entretien et renouvellement des matériels	5,40	5,70
— Entretien des matériels ferroviaires	2,10	2,10
— Renouvellement des matériels ferroviaires.....	2,30	2,30
— Entretien du parc de véhicules.....	5,50	5,50
— Renouvellement du parc de véhicules	35,70	39,00
— Entretien de l'infrastructure	14,70	15,70

Créations

— Créations et modernisation de l'infrastructure.....	13,0	18,7
— Acquisition de matériels de bureautique.....	2,0	1,0

Les principales réalisations d'infrastructure prévues en 1985 (chapitre 69-52) sont les suivantes :

	Millions de francs	
— Entretien général	10,00	
— Construction de capacité de stockage à Orléans, Solenzara, Hyères, Landivisiau et Dijon	9,60	
— Extension du siège de la D.C.E.A.....	4,00	
— Construction d'un embranchement particulier à Cazaux ...	4,00	
— Construction d'un logement de service à Orange	0,70	
— Construction d'un atelier-garage à Dax	0,60	
— Remplacement et extension des bureaux-bloc social à Orange et Landivisiau	1,30	
— Installation de limiteur de remplissage sur les réservoirs ...	0,75	
— Remise en état des embranchements ferrés à La Courneuve et Chalons-sur-Marne	0,95	
— Aménagement d'atelier à La Courneuve et Montereau	1,60	
— Remise en état des réseaux incendie à Hao et Laon	0,90	
— Transfert de l'E.C.E. et de l'A.C.C. à Nancy.....	12,50	

On note le transfert en province de l'Etablissement central des essences, installé dans la région parisienne.

Le budget général (subventions pour les dépenses d'équipement et d'infrastructure extra-industrielles) finance la réalisation d'équipements pour la protection des points sensibles du S.E.A., d'une part, l'équipement de l'Armée de Terre en matériels spécifiquement pétroliers, d'autre part (chapitre 69-53).

NATURE DES DÉPENSES PRÉVUES

(Millions de francs)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Protection des points sensibles.....	5,0	5,0
Matériels pétroliers d'équipement des unités de l'Armée de Terre	29,8	26,7
Total	34,8	31,7

S'agissant des investissements, qui conditionnent l'avenir du service, il apparaît très souhaitable que celui-ci vienne rapidement à bout des difficultés qu'il rencontre dans la réalisation de l'informatisation du traitement des informations et dans celle des gros projets d'infrastructure pétrolière.

CHAPITRE III

COMMENTAIRES ET REMARQUES

1. Achats de carburants

Le chiffre le plus remarquable est la diminution des crédits ouverts pour les achats de carburants qui passent de 4 301,2 millions de francs à 4 246,3 millions de francs.

Une telle situation est préoccupante pour ce qui concerne à la fois le renouvellement des stocks et le niveau d'activité des forces.

Le taux d'activité des forces fléchira en 1985, ce fléchissement devant être toutefois atténué par trois facteurs d'économies :

— deux facteurs certains : la réduction des effectifs et la modernisation des matériels, notamment dans l'armée de l'Air ;

— un facteur éventuel : les perspectives d'évolution des prix des carburants en 1985.

Sur ce dernier point, on doit noter que les prévisions ont été faites sur la base d'un cours moyen du dollar à 7,80 F, alors qu'il atteint actuellement 9 F environ.

Il n'est donc pas certain que même si la tendance constatée en 1984 (stabilité ou baisse de prix du pétrole brut importé) se maintenait en 1985, elle compense l'évolution défavorable qui peut venir du cours du dollar.

En outre, les opérations extérieures (Liban, Tchad) ont entraîné en 1984 des dépenses en carburants supplémentaires dont la couverture financière n'a pas été prévue.

La portée exacte des économies attendues est, donc, assez difficile à cerner et il faut espérer que les tendances favorables observées quant au cours du pétrole se poursuivent, et s'accroissent même en 1985 et qu'aucune menace sur l'acheminement ou la production du pétrole ne vienne dégrader la situation du marché pétrolier.

2. Dépenses de fonctionnement

Aux prix d'achat des carburants, s'ajoute — pour déterminer le prix de cession aux parties prenantes —, outre les droits et taxes de douane, la marge d'exploitation, qui couvre les frais de fonctionnement du service.

Toute économie sur les frais de fonctionnement se traduit donc par une diminution du prix de cession et un accroissement du « pouvoir d'achat » des Armées.

La diminution des crédits de carburants des Armées, dans le budget général de 1985, rend cet objectif particulièrement souhaitable, sans que pour autant il doive compromettre la continuité du ravitaillement des forces en produits pétroliers. Le budget pour 1984 traduisait un effort en ce sens puisque la progression des dépenses de fonctionnement y est sensiblement ralentie. En 1985, toutefois, ces dépenses progressent de près de 6 % dans un budget qui régresse globalement.

3. Soutien de la force d'action rapide (F.A.R.)

La mobilité de la F.A.R. dépend, notamment, d'une bonne logistique dans le domaine des carburants.

Le S.E.A. s'est attaché à ce problème. Deux nouvelles unités doivent être créées : la compagnie mixte des essences de la F.A.R., unité organique, et la brigade logistique de la F.A.R., chargée du soutien en carburants de ses divisions à l'exception de la 4^e division aéromobile dotée d'une compagnie mixte des essences spécialement rattachée à cette division. Un officier de liaison du S.E.A. a, d'autre part, été mis en place auprès du commandement de la F.A.R. et le matériel pétrolier de l'armée de Terre doit être redéployé de façon à l'adapter aux nouvelles structures des unités.

4. Structures budgétaires

Les structures du budget pour 1985 sont identiques à celles du budget de 1984.

L'article 44 du projet de loi de finances pour 1985 prévoit, toutefois, la suppression du budget annexe des essences à compter du 31 décembre 1985. Ce budget avait été créé par une loi du 30 décembre 1982.

Les opérations financières liées à l'approvisionnement des armées en produits pétroliers par le service des essences des armées seront retracées dans un compte de commerce qui sera créé à cet effet. Les frais généraux de cet organisme seront imputés directement sur le budget de la Défense.

Cette mesure ne paraît pas critiquable. Il conviendrait toutefois, qu'elle ne s'accompagne pas d'une régression de l'information du Parlement sur l'approvisionnement en carburants des Armées.

CONCLUSION

Le projet de budget pour 1985 reste quant à son montant pratiquement stable par rapport au précédent.

Il est marqué par des contraintes rigoureuses tant pour ce qui concerne les achats de carburants que leur cession aux Armées.

L'essentiel, c'est-à-dire l'activité des forces, devrait, toutefois être préservé au prix d'un léger fléchissement de celle-ci. Il faut souhaiter que la conjoncture, en 1985, vérifie les hypothèses qui ont inspiré le projet et que, au besoin, les ajustements nécessaires soient opérés par la voie du « collectif ».

Il importe que l'effort de compression des dépenses de fonctionnement se poursuive, alors que le projet de budget confirme le processus de renouvellement des équipements et des installations du service pour lequel des crédits en forte progression sont prévus. La même volonté de moderniser le service, et partant de le rendre plus efficace, a inspiré la modification de ses structures budgétaires qui conduit à remplacer, à compter de 1986, le budget annexe par un compte de commerce spécialement créé à cet effet.

EXAMEN EN COMMISSION

La commission a procédé à l'examen du budget annexe des essences pour 1985 le jeudi 8 novembre 1984, sur le rapport de **M. Michel MANET**, rapporteur spécial.

Celui-ci a indiqué que ce budget, qui s'élève à 5 milliards de francs, est avant tout caractérisé par une diminution des achats pour les armées.

Un nouvel abattement, venant après celui de 1984, doit en effet frapper les crédits de carburants accordés aux armées.

La réduction des effectifs et la modernisation des matériels qui l'un et l'autre vont se poursuivre en 1985 constituent, certes, des facteurs d'économies permettant une diminution des consommations.

Les perspectives d'évolution des prix des carburants en 1985 peuvent également jouer favorablement. Mais on relève que les prévisions ont été faites sur la base d'un cours moyen du dollar de 7,80 F, largement dépassé actuellement.

Il faut donc souhaiter dans ces conditions que la tendance à la baisse du prix du pétrole brut importé se maintienne en 1985, et qu'elle suffise à compenser l'évolution défavorable du cours du dollar.

Le rapporteur spécial a ensuite évoqué la structure du budget ; en 1985, elle sera identique à celle du budget de 1984.

L'article 44 du projet de loi de finances pour 1985 prévoit, toutefois, la suppression du budget annexe des essences à compter du 31 décembre 1985. Ce budget avait été créé par une loi du 30 décembre 1928.

Les opérations financières liées à l'approvisionnement des armées en produits pétroliers par le service des essences des armées seront retracées dans un compte de commerce qui sera créé à cet effet. Les frais généraux de cet organisme seront imputés directement sur le budget de la Défense.

Cette mesure ne paraît pas critiquable. Il conviendrait toutefois qu'elle ne s'accompagnât pas d'une régression de l'information du Parlement sur l'approvisionnement en carburants des armées.

M. Modeste LEGOUÉZ a souligné les difficultés rencontrées pour obtenir des informations sur le niveau des stocks ; il n'est pas certain que ce niveau soit satisfaisant.

M. Maurice BLIN, rapporteur général, a indiqué que la sous-estimation du dollar rendait peu crédibles les résultats du budget annexe ; aussi a-t-il suggéré de s'en remettre à la sagesse du Sénat, à moins que le ministre ne fournisse des informations complémentaires.

La commission a, alors, décidé de soumettre à l'**appréciation du Sénat** le budget annexe du service des essences.

ANNEXE N° 1

ÉVOLUTION DES CRÉDITS PAR GRANDES MASSES
DE 1984 A 1985

1. Comparaison des recettes.

(En milliers de francs.)

Chapitre	Désignation	Budget 1984	Projet de budget 1985	Evolution par rapport à 1984	
				En valeur	En %
	Première section. — Exploitation				
70-01	Produits d'exploitation du Service des essences	4 818,7	4 788,9	- 29,8	- 0,6
70-08	Produits accessoires - créances nées au cours de la gestion	31,0	31,0	—	—
70-09	Produits accessoires - créances nées au cours de gestions antérieures	M	M		
71-03	Variation des stocks	M	M		
74-01	Subvention d'exploitation reçues du budget de la Défense	8,8	9,4	+ 0,6	+ 6,8
77-01	Produits exceptionnels	18,0	28,5	+ 10,5	+ 58,3
79-07	Excédents de dépenses sur les recettes (virement de la deuxième section - opérations en capital)	M	M		
	Total exploitation	4 876,5	4 857,8	- 18,7	- 0,4
	Deuxième section. — Opérations en capital				
79-03	Diminution de stocks (virement de la section exploi- tation)	M	M	—	—
79-51	Amortissements (virement de la première section - dépenses d'exploitation)	71,9	71,9	—	—
79-52	Excédents de recettes sur les dépenses affectés aux investissements (virement de la première section) dépenses d'exploitation	18,0	26,5	+ 8,5	+ 47,2
79-53	Contribution du budget de la Défense pour couvrir les dépenses d'infrastructure et d'équipement des instal- lations extra-industrielles	30,4	31,7	+ 1,3	+ 4,3
	Total opérations en capital	120,3	130,1	+ 9,8	+ 8,1
	Total brut des recettes	4 996,8	4 987,9	- 8,9	- 0,2
	A déduire :				
	Recettes pour ordre (virements entre sections) :				
	— amortissements	71,9	71,9	—	—
	— excédents de recettes sur les dépenses affectés aux investissements	18,0	26,5	+ 8,5	+ 47,2
	— diminution des stocks constatés en fin de ges- tion	M	M		
	Totaux à déduire	89,9	98,4	+ 8,5	+ 9,5
	Totaux nets pour les recettes	4 906,9	4 889,5	- 17,4	- 0,4

2. Comparaison des dépenses.

(En milliers de francs.)

Chapitre	Désignation	Budget 1984	Projet de budget 1985	Evolution par rapport à 1984	
				En valeur	En %
	Première section. — Dépenses d'exploitation				
60-01	Achats de carburants, ingrédients, matériels et fournitures	4 301,3	4 246,3	- 55	- 1,28
60-03	Variation des stocks	—	—	—	—
61-01	Achats de sous-traitance et services extérieurs	47,6	47,8	+ 0,2	+ 0,42
61-02	Dépenses d'informatique	11,6	12,4	+ 0,8	+ 6,89
62-01	Autres services extérieurs	12,9	14,2	+ 1,3	+ 10,07
62-02	Transports de matériels et matières	70,8	71,3	+ 0,5	+ 0,71
62-03	Déplacements des personnels	7,6	9	+ 1,4	+ 18,42
63-01	Impôts et taxes	13,8	14,1	+ 0,3	+ 2,17
64-01	Dépenses de personnels, charges sociales comprises	294,2	316,3	+ 22,1	+ 7,51
64-06					
64-07	Remboursement ou réimputation de dépenses de personnels	18,5	19,6	+ 1,1	+ 5,94
67-01	Autres charges de gestion courante	8,3	8,3	—	—
68-01	Dotation aux amortissements	71,9	71,9	—	—
69-01	Excédents de recettes sur les dépenses affectés aux investissements	18,0	26,5	+ 8,5	+ 47,22
69-02	Excédents de recettes sur les dépenses non affectés	M	M		
	Totaux pour la première section	4 876,5	4 857,7	- 18,8	- 0,39
	<i>A déduire :</i>				
	— virement à la section des dépenses d'investissements, dotation aux amortissements	71,9	71,9	—	—
	— excédents affectés aux investissements	18,0	26,5	+ 8,5	+ 47,22
	— diminution des stocks constatés en fin de gestion	M	M		
	Net pour les dépenses d'exploitation	4 786,6	4 759,3	- 27,3	- 0,57
	Troisième section. — Opérations en capital				
69-51	Dépenses pour études et recherches	9,9	10,2	+ 0,3	+ 3,03
69-52	Infrastructure, équipement des installations industrielles	80	88,2	+ 8,2	+ 10,25
69-53	Infrastructures, équipement des installations extra-industrielles	30,3	31,7	+ 1,4	+ 4,62
69-54	Virement de la deuxième section à la première section - recettes d'exploitation	M	M		
69-55	Augmentation de stocks	M	M		
	Total pour les opérations en capital	120,3	130,1	+ 9,9	+ 8,24
	Totaux généraux	4 906,9	4 889,4	- 17,5	- 0,36

ANNEXE N° 2

RÉPARTITION PAR CLIENTS DES CESSIONS DE CARBURANTS ET D'INGRÉDIENTS

Chapitre 70-01. — Produits d'exploitation du Service des essences

Origine des recettes :

Budget de la Défense : section Forces terrestres (chapitres 34-22)	732 118 000
Budget de la Défense : section Gendarmerie (chapitres 34-42)	206 232 000
Budget de la Défense : section Air (chapitres 34-12, 34-13)	2 147 449 000
Budget de la Défense : section Marine (chapitres 34-32, 34-33)	295 292 000
Direction des armements terrestres (compte de commerce 904-02)	21 423 000
Transports [Direction générale de l'aviation civile] (chapitre 34-92)	47 000
Anciens combattants (chapitres 34-02, 34-12 34-92, 35-21 et 35-22)	1 926 000
Section Marine [Direction des constructions navales] (compte de commerce 904-05) ...	13 590 000
Section Marine [Travaux immobiliers et maritimes] (chapitre 34-22)	2 883 000
Section Air [Direction des constructions aéronautiques] (chapitre 34-12)	159 783 000
Direction de la protection et de la sécurité de la Défense (chapitre 34-04)	1 806 000
Direction centrale du service de santé (chapitre 34-04)	4 475 000
Direction des Centres d'expérimentations nucléaires (chapitre 34-04)	136 997 000
Fuel-oil domestique : section Air (chapitre 34-12, 34-13)	
Section forces terrestres (chapitres 34-22)	
Section Marine (chapitres 34-32 et 34-33). Section Gendarmerie (chapitre 34-42)	729 568 000
Divers (carburants)	260 361 000
Armées alliées pour cessions de produits, de matériels ou services	50 000 000
Agence nationale d'exploitation des oléoducs de défense commune	24 946 000
	<hr/>
	4 788 896 000
	<hr/>

ANNEXE N° 3

COMPARAISON DES TARIFS PRÉVISIONNELS 1984
ET DU PRIX MOYEN ACTUEL AU 1^{er} AOUT 1984

(Tarifs dédouanés)

(Tarif en f/hl.)

Essence auto (Tarif vrac)			Gas-oil (Tarif vrac)			Carburacteur TRO (Tarif bord avion)		
Prév. 1984	Tarif moyen 1984	Δ %	Prév. 1984	Tarif moyen 1984	Δ %	Prév. 1984	Tarif moyen 1984	Δ %
451,61	448,59	— 0,66	373,81	372,18	— 0,44	272,22	279,70	+ 2,75

ÉVOLUTIONS DES TARIFS DE CESSIONS PRÉVISIONNELS

(En F/hl.)

	Tarifs prévisionnels 1985 (1)	Tarifs prévisionnels 1984 (2)	Variations (1)/(2)		Rappel tarif appliqué au 1 ^{er} août 1984
			en valeur F/hl	en %	
Essences auto : tarif A, vrac	494,65	451,61	+ 43,04	+ 9,5	448,59
Gas-oil : tarif A, vrac	391,83	373,81	+ 18,02	+ 4,8	372,18
Carburacteur TRO : tarif C, bord avion	282,04	272,22	+ 9,82	+ 3,6	279,70

ANNEXE N° 4

PERSONNELS DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES

PERSONNELS MILITAIRES

	Budget 1983	Réalisés 31.12.83	Budget 1984	Prévisions 31.12.84	Budget 1985
I. - Personnels officiers					
Ingénieurs militaires des essences	55	52	55	50	55
Ingénieurs des travaux (en extinction)	61	54	53	45	40
Officiers du corps technique et administratif	115	131	126	130	144
Officiers techniciens	6	5	5	4	3
Total P.O.	237	242	239	229	242
II. - Personnels non officiers					
Aspirants d'active	10	2	10	5	10
Sous-officiers du service des essences et agents techniques ancien statut	161	149	162	146	162
Sous-officiers détachés de l'Armée de terre rémunérés sur budget annexe	28	32	28	32	28
Total P.N.O.	199	183	200	183	200
Total personnels militaires	436	425	439	412	442

PERSONNELS CIVILS

Categorie de personnels	Budget 1983	Réalisé 31.12.83	Budget 1984	Prévisions 31.12.84	Budget 1985
I. - Non ouvriers					
Personnels titulaires					
Agent comptable central	1	1	1	1	1
Attaché de service administratif	1	—	1	—	—
Secrétaires administratifs	31	25	31	25	31
Commis et agent d'administration principal	219	175	219	182	219
Sténos, A. T. B. et A. B.	156	125	160	119	160
I.T.E.F.	7	5	6	4	6
T.E.F.	22	16	21	15	21
Agents sur contrat					
— ordre technique	11	14	10	11	10
— ordre administratif	38	58	34	49	32
Auxiliaires de bureau	—	50	—	44	—
Total P.C.N.O.	486	469	483	450	480
II. - Ouvriers d'Etat	1 349	1 303	1 349	1 290	1 349
Total personnels civils	1 835	1 772	1 832	1 740	1 829